

## ÉDITO

Dans la lutte contre l'épidémie de Covid-19, le rôle des Services de Santé au Travail (SST) est essentiel. Par la voie d'une **ordonnance publiée le 3 décembre 2020**, l'État a ainsi souligné ce principe en incluant les SST dans les actions de dépistage et de vaccination. Des décrets d'application précisant le cadre exact et les modalités sont attendus. Mais dans l'intervalle, les équipes des SST s'organisent et restent mobilisées pour accompagner au mieux les entreprises.

Avec cette nouvelle année qui démarre, les Services de Santé au Travail ont à coeur de poursuivre leur engagement auprès des employeurs et de leurs salariés. Depuis le début de la crise, ils multiplient les actions en renforçant notamment la diffusion d'informations auprès de leurs adhérents : rien que sur les 8 derniers mois, près de 500 webinaires ont été proposés par les services de Paca-Corse. En 2021, ce nouveau moyen de faire de la prévention sera certainement encore d'actualité et la **programmation** sera enrichie de nouveaux thèmes pour répondre aux nombreux besoins des entreprises.

Tous les Services de Santé au Travail de Paca-Corse vous souhaitent le meilleur pour 2021. Prenez soin de vous.

## ACTUALITÉS

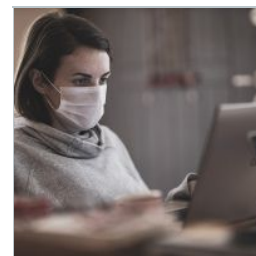
### Covid-19 : dépistage dans les entreprises

Depuis la version du 29 octobre du "Protocole national pour les entreprises", les employeurs ont la possibilité de proposer des dépistages à leurs salariés, s'ils sont volontaires. Une circulaire interministérielle du 14 décembre 2020, publiée le 18 décembre 2020, précise le cadre de ces dépistages.



### Covid-19 : activité partielle prolongée pour les salariés vulnérables

Publiée au Journal officiel le 23 décembre 2020, l'ordonnance n° 2020-1639 du 21 décembre 2020 prévoit de prolonger certaines dispositions relatives au chômage partiel dont celle pour les salariés vulnérables à la Covid-19. Elle devait en principe prendre fin le 31 décembre 2020...



### Covid-19 : nouveau protocole avec assouplissement du télétravail

Le gouvernement a mis en ligne, le 6 janvier 2021, un nouveau protocole sanitaire pour les entreprises qui prévoit un retour d'une journée au bureau pour les salariés en télétravail. Le document entre en vigueur dès le jeudi 7 janvier 2021.



## Dry January : le défi du mois sans alcool

Dans le même esprit que l'opération #MoisSansTabac, le Dry January (ou #LeDéfiDeJanvier en France) est un mouvement mondial qui incite les participants à arrêter de boire de l'alcool pendant un mois. L'occasion de vérifier son rapport à l'alcool... Êtes-vous prêt à vous lancer dans ce nouveau challenge ?



## Maintien en emploi : le rôle du Service de Santé au Travail

Le Service de Santé au Travail AIST 83, membre de Présanse Paca-Corse, a réalisé une série de vidéos présentant son action auprès de diverses entreprises dans le cadre d'une démarche de maintien en emploi. Disponibles sur la chaîne Youtube de l'AIST 83, ces vidéos sont également consultables sur notre site.



## Sinistralité AT/MP en 2019

L'Assurance Maladie - Risques professionnels a publié son rapport annuel "L'Essentiel 2019, Santé et sécurité au travail", dans lequel on découvre que la sinistralité est en baisse en 2019, excepté dans les secteurs de l'intérim et des services.



### RESSOURCES DOCUMENTAIRES

## Les fondamentaux du télétravail pour une mise en oeuvre réussie - ANI du 26/11/2020

Ce document est une synthèse de l'accord national interprofessionnel du 26/11/2020 sur le télétravail. Pensé comme un outil d'aide au dialogue social et un appui à la négociation, il permet de favoriser une mise en oeuvre réussie du télétravail. Il n'a pas de valeur de normative.

*Largement utilisé depuis mars 2020 dans les circonstances exceptionnelles*

...



## Télétravail : boîte à outils

Le télétravail est une réalité pour de plus en plus d'entreprises, notamment avec l'épidémie de Covid-19. Pour accompagner employeurs et salariés dans la mise en place de ce mode de travail, Présanse Paca-Corse propose une boîte à outils contenant plusieurs supports utiles :

**3 livrets de prévention :**



## Je suis salarié vulnérable à la Covid-19 et je peux être placé en activité partielle

Les conditions dans lesquelles les salariés les plus vulnérables à la Covid-19 peuvent être placés en activité partielle ont été précisées par un décret paru le 9 septembre 2021 au Journal officiel. Les dispositions de ce décret sont applicables depuis le 27 septembre 2021.

Quelles ...



### FOCUS

## Prévention des risques psycho-sociaux (RPS) - Le rôle du Service de Santé au Travail

Nervosité, fatigue importante, irritabilité... Les symptômes liés aux **risques psycho-sociaux (RPS)** peuvent prendre des formes variées. De plus en plus de salariés se déclarent touchés par les RPS qui peuvent non seulement impacter la santé des individus, mais également le fonctionnement des entreprises (absentéisme, dégradation de l'ambiance et des relations entre collègues...).

L'activité, ...



Présanse Paca-Corse

[www.presanse-pacacorse.org](http://www.presanse-pacacorse.org)

Suivez Présanse Paca-Corse sur Twitter !

Suivez Présanse Paca-Corse sur Facebook !

Cet e-mail a été envoyé à [[EMAIL\_TO]], [cliquez ici](#) pour vous désinscrire.

AI SMT 04 - AI SMT 13 - AI ST 83 - AI ST 84 - AMETRA06 - APST BTP 06 - AST BTP 13 - CMTI 06 - Expertis - GEST 05 - GIMS 13 - GMSI 84 - SAT Durance Luberon - SIST Corse du Sud - Santé au Travail-Provence